

Résolution adoptée par l'Assemblée des délégués du 31 janvier 2008

Un accord sur un nouveau système de rémunération

Une refonte du système salarial de l'administration genevoise est prévue dès 2009. Le 13^{ème} salaire faisant partie intégrante de la grille salariale « ne peut pas être remis en cause d'année en année, contrairement à la progression de la prime de fidélité. » L'introduction de ce 13^{ème} salaire dès la première année de service en lieu et place de la prime de fidélité - avec une nouvelle répartition sur 22 annuités remplaçant les 15 échelons actuels-, telle que proposée après d'après négociations, respecte ce principe essentiel : personne au sein du personnel de l'Etat ne doit voir sa situation financière péjorée et cela grâce au principe de compensation obtenu par le **Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné** (ci-dessous « Cartel »). Pour les nouveaux engagés et le personnel en place depuis moins de 10 ans, le **13^{ème} salaire représente une amélioration financière immédiate** indéniable. Pour la suite des négociations salariales, le Cartel demande l'indexation intégrale de l'allocation de naissance. Il demande également l'introduction de nouvelles primes pour années de service. Il prend acte que le Conseil d'Etat entre en matière pour étudier et négocier ces propositions. Les résultats sont attendus pour 2009.

Sur le terrain, une situation difficile et des luttes à venir

Le Cartel dénonce la détérioration de la situation tant du personnel que des personnes dépendant des prestations de l'Etat :

- **Au niveau des postes**, le Conseil d'Etat se montre inflexible sur le fond et très peu précis sur les faits. La réduction continue des dépenses (qui se traduit souvent en postes) exigée par l'Entente (et acceptée par le Conseil d'Etat) est arrivée à un point où elle remet en question la qualité des prestations. **Le Cartel exige des effectifs adaptés aux besoins et au volume du travail.**
- La généralisation des **Entretiens Périodiques Individuels d'Evaluation et de Développement** (ci-dessous **EPIED**) induit une pression sur le personnel surchargé de travail et qui craint pour son poste. L'**EPIED** représente pour les employés et certains responsables du personnel, la première étape d'une sanction. **Le Cartel exige le respect du règlement d'application** concernant l'**EPIED** lequel ne vise pas à la sanction, mais à la reconnaissance de la qualité du travail.
- **Le Cartel s'oppose aux baisses d'impôts** réclamées par la droite et qui constituent une sérieuse menace pour les postes et les prestations. La qualité du service public nécessite un financement suffisant qu'une telle baisse, essentiellement favorable aux privilégiés, mettrait en péril. Le Cartel refuse tout affaiblissement des institutions et services publics nécessaires à la population.
- La volonté de baisser les effectifs de la fonction publique renforce la nécessité d'un **dispositif de protection de la personnalité** efficace. Le Cartel élabore des propositions et les défend lors des négociations.

- **Le Cartel s'oppose à une refonte du système d'évaluation des fonctions** s'il s'agit, sous couvert de modernisation, de privilégier les cadres et hauts salaires et de diminuer le nombre de métiers pour introduire du salaire au mérite déguisé en niveaux de fonction et d'expertise.
- **Le Cartel n'acceptera pas la suppression des primes et indemnités** pour inconvénients de service qui existent dans certains secteurs et fonctions. Il est exclu que la suppression des primes et indemnités altère la rémunération du personnel actuel ou des nouveaux engagés ou qu'elle annule les bénéfices de l'introduction du 13^{ème} salaire.
- **Le Cartel dénonce une indexation à nouveau incomplète en 2008** qui ne permet même pas le maintien du pouvoir d'achat alors que les cadres supérieurs viennent de recevoir une prime extraordinaire.
- **Le Cartel conteste et s'oppose à l'introduction d'un système de retraite anticipée** qui spolie les employés d'une partie de leurs droits. Il défend le maintien d'un système de préretraite digne de ce nom et demande des aménagements de fin de carrière de nature à favoriser un renouvellement équilibré du personnel.
- **Le Cartel rappelle les demandes énoncées dans la pétition** concernant la fusion des caisses de pension CIA/CEH et CP, et attend, en mars, le premier compte rendu du groupe de pilotage du projet.
- **Le Cartel s'élève contre une prise en compte largement insuffisante du coût des mécanismes salariaux lors de l'établissement des contrats de prestations qui lient les institutions subventionnées à l'Etat.** En effet, les subventions allouées rendent difficile voire impossible l'application des mécanismes salariaux. Cela revient à faire pression sur le personnel, à pousser à des réductions ou des blocages de postes et à détériorer les prestations.
- **Le Cartel exige une augmentation des effectifs** du personnel enseignant, l'arrêt des plans d'austérité et des réductions d'effectif dans le secteur hospitalier. Il exige une augmentation de l'effectif dans le secteur des EMS, dans divers services sociaux (notamment le **Service de protection des mineurs, SPMi**, qui perdra encore 3 postes sur 133 équivalents plein-temps en 2009, qui a débrayé le 31 octobre dernier et qui a déposé une pétition munie de 121 signatures sur 168 employés auprès du Grand Conseil)
- **Le Cartel appelle le personnel à voter non à la loi** sur l'imposition des dividendes, loi qui prive, au seul bénéfice des plus favorisés, l'Etat des moyens nécessaires pour répondre aux besoins prépondérants de la population.

- **Le Cartel soutient la lutte des collègues vaudois pour défendre un système de salaire correct et transparent.**

Résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée des Délégués le 31 janvier 2008



Michel VINCENT expliquant le nouveau système de rémunération à l'assemblée.

Résolution adoptée par l'Assemblée générale du personnel le 7 février 2008

L'Assemblée du personnel de la fonction publique, réunie ce 7 février, prend acte de la résolution de l'Assemblée des délégués du **Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné**, adoptée à l'unanimité le 31 janvier, et qui traite, entre autres, du projet d'accord entre le Conseil d'Etat et les associations représentatives du personnel sur un nouveau système de rémunération incluant le versement d'un 13^{ème} salaire.

L'Assemblée du personnel déclare en outre qu'elle

- Refuse, alors que l'économie genevoise et les finances de l'Etat enregistrent des résultats très positifs, que l'indexation ne soit que partiellement versée. Elle exige le versement intégral et automatique de l'indexation ;
- Demande une revalorisation générale des traitements ;
- Condamne le **plan Victoria** en cours au sein des établissements hospitaliers qui, sous couvert de gain d'efficacité, crée une surcharge intolérable de travail pour le personnel en place, le soumet à une pression inacceptable et instaure de facto les conditions d'une médecine à deux vitesses.

- Dénonce la dégradation des conditions de travail résultant de la nouvelle gestion publique du personnel et des missions ou attributions des institutions. Cette gestion, visant essentiellement des économies et une réforme du rôle de l'Etat, se révèle particulièrement destructrice. Elle contraint de plus en plus souvent les professionnels à un travail qui contrevient à ses règles de déontologie : appliquer, dans le cadre de la politique sociale, des mesures profondément antisociales ;
- S'insurge contre l'augmentation de la pauvreté et de la précarité, notamment au travers de la baisse drastique des minimums sociaux, tant à l'Hospice général que dans le cadre de l'application de la nouvelle loi sur le chômage. Cette dégradation des barèmes de l'assistance publique ainsi que les salaires indécents versés dans le cadre d'emplois dits « solidaires » ou non favorise le phénomène de sous enchère salariale et fragilise de ce fait l'ensemble des droits des travailleurs ;
- **Apporte son plein soutien aux travailleurs du bâtiment dans leur lutte à venir pour l'établissement d'une nouvelle convention collective de travail.**

Enfin, en l'absence de terrain d'entente sur le contenu d'accord actuellement en cours de négociation entre les organisations syndicales et la délégation du Conseil d'Etat ou en cas de non respect des termes de celui-ci le moment venu, le personnel de la fonction publique se tient prêt à convoquer une nouvelle Assemblée et se réserve la possibilité d'engager **tous les moyens de lutte** nécessaires en vue du respect des engagements pris.

Résolution adoptée à une majorité écrasante (1 voix contre – 1 abstention)



Mmes Andrée JELK-PEILA et Manuela CATTANI, MM. Patrick FLURY, Michel VINCENT, Olivier BAUD et François BERTAGNA à la table lors de l'AG 2008.